



INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Communication éditée par le Service d'appui aux territoires ruraux
Direction départementale des Territoires de l'Indre

Année
2017

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES

Service d'Appui aux Territoires Ruraux

Cité administrative
Bd George Sand
CS 60 616
36 020 CHÂTEAUROUX Cedex

Pour nous joindre

Accueil DDT : 02 54 53 20 36

Courriel du service : ddt-satr@indre.gouv.fr

Lettre d'information à retrouver
sur le site internet de la [Préfecture de l'Indre](http://www.prefecture-de-l-indre.fr).

Semaine 37 – Du 11 au 17 septembre 2017

* *

*

Avance de trésorerie PAC 2017 Derniers jours de déclaration pour un paiement mi-octobre

Une avance de trésorerie remboursable (ATR) est mise en place pour la campagne PAC 2017. La demande de l'ATR peut s'effectuer du **1er septembre jusqu'au 15 octobre 2017**. Pour obtenir un paiement au 16 octobre, la demande devra être effectuée **avant le 20 septembre**.

Le taux de l'ATR et les modalités précises seront fixés prochainement par le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation. La demande s'effectuera sur TELEPAC uniquement. **Nous vous invitons à vous connecter au préalable à TELEPAC afin de vérifier si votre mot de passe est toujours valide.** A défaut, il conviendra d'en déterminer un nouveau en utilisant le code TELEPAC 2017.

Un accompagnement sans rendez-vous est mis en place à la DDT (Châteauroux) à compter du 4 septembre.

Modalités de l'ATR 2017

L'ATR 2017 représentera 90 % du montant des aides PAC 2016 attendues (DPB, paiement redistributif, paiement vert, paiement JA, aide aux bovins allaitants, aide aux bovins laitiers et ICHN).

L'ATR concernera également les demandeurs de MAE2, MAEC et aide à l'agriculture biologique. Le montant versé sera d'environ 80 % de l'aide demandée (variable selon les aides).



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'INDRE